

Province de Québec  
MRC des Maskoutains  
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le 06 février 2012 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon  
Maire  
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault  
Monsieur Mario Laplante  
Madame Noëlle Jodoin

Madame Martine Lavoie  
Monsieur Serge Ménard  
Monsieur Martin Carrier

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1- Adoption de l'ordre du jour**

### **2- Adoption des procès-verbaux**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 janvier 2012.

### **3- Administration financière**

3.1 Comptes à payer.

### **4- Administration générale**

4.1 Rencontre avec madame Micheline Martel et monsieur Frédéric Giroux de transport adapté et collectif.

4.2 Taux salarial 2012.

4.3 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, DEUXIÈME AVIS.

4.4 Journées montréalaises de la persévérance scolaire.

4.5 Centre de la petite enfance.

4.6 Remerciement à monsieur Étienne-Alexis Boucher, Député de Johnson.

4.7 *Conseil sans papier.*

4.8 *Refinancement d'un montant de 117,200\$ relatif à un emprunt échéant le 10 mai 2012.*

### **5- Sécurité publique et sécurité civile**

5.1 Installation d'une prise pour génératrice à la caserne.

5.2 Inscription au congrès 2012.

5.3 Embauche d'un nouveau pompier.

5.4 Démission de monsieur André Jolicoeur à titre de pompier volontaire.

5.5 Point d'eau.

5.6 Encan chinois 17 novembre 2012.

5.7 Industries Lafleur (facture poste de commandement).

### **6- Transport routier**

6.1 Formation sur le contrôle de l'érosion.

6.2 Nettoyage de fossé (monsieur Yvon Deslandes).

6.3 Achat d'outils.

6.4 Certification ligne de vie pour sauvetage.

6.5 Résolution d'appui auprès du ministère des Transports (route 211).

6.6 Entrepôt à sel (Abrogation de la résolution 14-01-2012).

6.7 Plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures 2011.

**7- Hygiène du milieu**

7.1 Don d'arbres.

7.2 Demande de Ferme DGR Thibault inc. pour l'entretien du cours d'eau Cusson.

7.3 Demande de rencontre avec les représentants du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs et du représentant de la firme Laforest Nova Aqua.

7.4 Déplacement de la branche 55 du cours d'eau Runnels (Autorisation).

7.5 Barrage Georges-Maurice (Autorisation).

**8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

8.1 Rapport des permis émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de janvier 2012.

**9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque**

9.1 Rapport du comité des loisirs du 18 janvier 2012.

9.2 Protocole d'entente entre la Ligue de soccer de Saint-Dominique et la Municipalité de Saint-Dominique.

9.3 Achat de boyaux d'arrosage pour la patinoire.

9.4 Lettre de madame Pauline Désourdy Daviau.

**10- Avis de motion**

Aucun sujet.

**11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture**

Aucun sujet.

**12- Affaire(s) nouvelle(s)**

**13- Période de question(s)**

**14- Levée (ou ajournement) de la séance**

\*\*\*\*\*

**1- Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 28-02-2012**

Il est proposé par madame martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et de rajouter les items suivants :

4.7 Conseil sans papier.

4.8 Refinancement d'un montant de 117,200\$ relatif à un emprunt échéant le 10 mai 2012.

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 09 janvier 2012**

**Résolution 29-02-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 09 janvier 2012 telles que rédigées.

## **ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

### **3.1 Comptes à payer**

#### **Résolution 30-02-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 25,829.71\$, les comptes payés au montant de 61,147.90\$ pour le mois de décembre 2011 et 170,884.84\$ pour le mois de janvier 2012 et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 06 février 2012 au montant de 71,660.93\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **4.1 Rencontre avec madame Micheline Martel et monsieur Frédérik Giroux de transport adapté et collectif**

Madame Micheline Martel et monsieur Frédérik Giroux présentent les services de transport adapté et collectif offerts sur le territoire de la MRC des Maskoutains. Il y a discussion des enjeux relatifs au transport adapté et collectif.

### **4.2 Taux salarial 2012**

#### **Résolution 31-02-2012**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une augmentation salariale de 2.5% pour l'année 2012 à tous les employés de la municipalité.

### **4.3 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, DEUXIÈME AVIS**

#### **Résolution 32-02-2012**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur général à expédier un deuxième avis aux propriétaires dont les taxes sont dues depuis 2010 afin de les informer de la procédure de la vente pour impôts fonciers non acquittés.

### **4.4 Journées montréalaises de la persévérance scolaire**

**Considérant qu'**en 2009-2010 le Québec comptait, dans son réseau public, 11 730 (19,5%) jeunes qui ont décroché et que ce nombre s'élève à 1 825 (18,7%) pour la grande région de la Montérégie, soit un garçon sur trois et une fille sur cinq;

**Considérant que** pour le territoire de la Montérégie Est, en 2009-2010, 808 (21,26%) jeunes ont quitté l'école avant d'avoir obtenu un premier diplôme ou une qualification;

**Considérant que** les impacts économiques de l'abandon scolaire au secondaire sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

**Considérant qu'**avoir un diplôme d'études secondaires (D.E.S.), selon l'économiste Pierre Fortin, permet à un jeune de gagner 450 000 \$ de plus au cours de sa vie active, contribuant ainsi à financer les services publics par l'entremise des impôts et taxes;

**Considérant que,** selon une étude canadienne, les non-diplômés sont plus nombreux à ne pas exercer le droit de vote; à ne pas s'impliquer dans leur milieu de vie et à avoir des problèmes de santé;

**Considérant que** la stratégie d'action *L'école, j'y tiens!*, qu'a adopté en septembre 2009 le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, fixe comme objectif que le Québec, d'ici 2020, atteigne un taux de diplomation des jeunes de moins de 20 ans de 80 %;

**Considérant que** la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement;

**Considérant que** depuis 2003, en Montérégie, la lutte au décrochage scolaire est une priorité régionale tant du réseau scolaire que des partenaires de l'économie et de l'emploi et qu'ils s'y sont associés par le biais d'ententes régionales portées par la Table d'éducation interordres de la Montérégie (TEIOM) par l'entremise de Réussite Montérégie, l'instance régionale de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative (IRC) en Montérégie;

**Considérant que** pour Réussite Montérégie il est clair que la prévention du décrochage scolaire doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement, et lui donner ainsi davantage d'outils pour qu'il se réalise aussi en tant que parent et citoyen;

**Considérant que** la Conférence régionale des élus Montérégie Est (CRÉ) dans son plan quinquennal de développement régional et durable a fait de la réussite éducative une priorité d'intervention et que dans ce cadre, une entente a été signée avec la TEIOM afin de doter la Montérégie Est d'un plan intersectoriel de concertation et de mobilisation sur la réussite éducative et la persévérance scolaire, lequel interpelle les municipalités et les MRC en raison de leurs responsabilités quant à la création de conditions de vie favorables à l'épanouissement de leurs citoyens et citoyennes.

**Considérant que** les municipalités et les MRC par le biais de politiques familiales, culturelles, de loisir, etc. offrent des milieux de vie permettant :

- aux jeunes de se développer et de réaliser leur plein potentiel les amenant ainsi persévérer et favoriser leur réussite éducative;
- aux familles de bénéficier de services et d'infrastructures visant à améliorer leur qualité de vie et ainsi être soutenues dans leur rôle de parents et de grands-parents;

**Considérant que** les *Journées montérégiennes de la persévérance scolaire* se veulent un temps fort dans l'année d'une part pour démythifier le décrochage scolaire, en parler avec les jeunes, les encourager à persévérer ou les féliciter dans leurs efforts; d'autre part pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

**Considérant que** les écoles primaires, secondaires, centres d'éducation des adultes, centres de formation professionnelle, cégeps, organismes communautaires jeunesse et à la famille, chambres de commerce, organismes d'employabilité, instances politiques et gouvernementales réaliseront des activités diverses lors des *Journées montérégiennes de la persévérance scolaire* et que les médias seront aussi sollicités pour en parler;

**Considérant que** les *Journées montérégiennes de la persévérance scolaire* figurent au plan intersectoriel de concertation et de mobilisation sur la réussite éducative et la persévérance scolaire en Montérégie Est;

#### **Résolution 33-02-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**De** déclarer la 3<sup>e</sup> semaine de février comme étant la semaine des *Journées montérégiennes de la persévérance scolaire* dans notre municipalité;

**D'**appuyer la CRÉ Montérégie Est, Réussite Montérégie et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – dans leurs efforts, afin que le plus grand nombre de Montérégiens et de Montérégiennes obtiennent un premier diplôme ou qualification et ainsi contribuer à l'atteinte de l'objectif de diplomation fixé par le gouvernement du Québec;

**D'**agir à titre de « Facteur » de persévérance scolaire, de promouvoir et de valoriser la persévérance scolaire à tout moment;

**De** faire parvenir copie de cette résolution à la CRÉ Montérégie Est.

#### **4.5 Centre de la petite enfance**

Considérant qu'une demande pour un centre de la petite enfance a été demandée;

Considérant que le ministère de la Famille exige certaines conditions;

#### **Résolution 34-02-2012**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers qu'advenant la réponse affirmative du ministère, la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton s'engage :

- à conclure un bail emphytéotique avec le centre de la petite enfance maFAMIGarde pour une durée de 40 ans;
- que le soutien de la municipalité consistera à effectuer le déneigement du stationnement;
- que la part du centre de la petite enfance sera d'entretenir et réparer le bâtiment loué (intérieur et extérieur) en agissant au même titre qu'un propriétaire, déboursier tous les frais inhérents (électricité, chauffage, etc...), entretenir l'intérieur de la clôture de la cour extérieure du CPE ainsi que le stationnement des employés.

#### **4.6 Remerciement à monsieur Étienne-Alexis Boucher, député de Johnson**

#### **Résolution 35-02-2012**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de remercier monsieur Étienne-Alexis Boucher, député de Johnson pour la subvention de l'ordre de 22,000\$ accordée pour la réfection de chemins municipaux sur le territoire de Saint-Valérien-de-Milton.

#### **4.7 Conseil sans papier**

Considérant que la municipalité désire s'orienter vers le développement durable;

Considérant sa volonté d'avoir un conseil sans papier;

Considérant qu'il est possible d'avoir un espace sécurisé sur le site web de la municipalité;

#### **Résolution 36-02-2012**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'acheter chez Services Informatiques enr. :

- 8 ordinateurs portables Toshiba – 4 go de ram – 640 go disque dur, portables de 17,3 pouces; 3,839.60\$, taxes en sus;
- 1 routeur sans fil : 79.99, taxes en sus;
- Frais d'installation et de configuration : 405\$, taxes en sus;
- tel que spécifié dans l'offre de services du 12 janvier 2012 ceci étant prévu au budget 2012 (03-190-725-01).

#### **4.8 Refinancement d'un montant de 117,200\$ relatif à un emprunt échéant le 10 mai 2012**

Considérant que la Municipalité doit retourner en refinancement d'un montant de l'ordre de 117,200\$ du règlement 2006-04;

Considérant que ce montant vient à échéance le 10 mai 2012;

Considérant que la municipalité doit adjuger le plus bas soumissionnaire le 16 avril 2012;

Considérant que la Municipalité doit décider si elle paie les frais d'émission par règlement ou par son fonds général s'il y a lieu;

#### **Résolution 37-02-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de rembourser les frais d'émission de refinancement par son fonds général.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE**

#### **5.1 Installation d'une prise pour génératrice à la caserne**

Considérant qu'advenant une panne électrique à la caserne, il sera impossible pour les pompiers de procéder au remplissage des citernes d'eau;

Considérant qu'il y a quelques modifications électriques à faire à la caserne;

#### **Résolution 38-02-2012**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la municipalité autorise Gérard Dion & Fils inc. à installer une prise pour génératrice à l'extérieur de la caserne, ainsi que l'installation d'un fil permanent pour le compresseur, d'un ventilateur pour le séchage des équipements et le déplacement et l'ajout de fils électrique pour le branchement du nouveau camion 565 (poste de commandement). (02-220-00-522 et 02-230-00-522)

Le coût est de \$2500 taxes non incluses pour la prise de génératrice et l'installation de celle-ci et ce montant n'inclus pas le fil permanent pour le compresseur, le ventilateur et son installation ainsi que les fils pour le camion 565.

## **5.2 Inscription au congrès 2012**

Considérant que le congrès des directeurs incendie (ACSIQ) aura lieu les 2, 3, 4 et 5 juin prochain à Rimouski;

### **Résolution 39-02-2012**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'inscription du directeur incendie au congrès ACSIQ 2012. Le coût est d'environ \$350 plus taxes applicables. Les frais de repas, d'hébergement et de déplacement seront remboursés selon le règlement 2011-42 en vigueur. (02-220-00-454)

## **5.3 Embauche d'un nouveau pompier**

Considérant l'activité de soirée d'information pour les personnes intéressées à devenir pompier volontaire, organisée par le Service sécurité incendie et premiers répondants en novembre 2011;

Considérant qu'une seule personne s'est présentée à l'activité;

Considérant que les officiers présents à la soirée ont pris le temps de bien expliquer au candidat les règles et le fonctionnement du Service de sécurité incendie et premiers répondants;

Considérant qu'à la fin de la rencontre le candidat était toujours intéressé à faire partie du Service incendie;

### **Résolution 40-02-2012**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'embaucher de Monsieur Nicolas Simard, résidant à Saint-Valérien-de-Milton, à titre de pompier volontaire.

## **5.4 Démission de monsieur André Jolicoeur à titre de pompier volontaire**

Considérant la lettre de démission de monsieur André Jolicoeur à titre de pompier volontaire;

### **Résolution 41-02-2012**

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la démission de monsieur André Jolicoeur et de remercier monsieur Jolicoeur pour ses bons services.

## **5.5 Point d'eau**

Information est donné à l'effet que nous attendons la réponse d'Olymel à ce sujet.

#### **5.6 Encan chinois 17 novembre 2012**

Considérant que le service de sécurité incendie et premiers répondants organise un encan chinois le 17 novembre 2012;

#### **Résolution 42-02-2012**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder la gratuité de la salle du centre communautaire, des services de la conciergerie ainsi que le coût des copies publicitaires et l'envoi postal.

#### **5.7 Industries Lafleur (facture poste de commandement)**

Considérant que la Municipalité a acheté un camion poste de commandement chez Industries Lafleur inc.;

Considérant que dans le devis, une spécification indique que le châssis sera défrayé à son arrivé à l'usine;

#### **Résolution 43-02-2012**

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de payer à Industries Lafleur inc. la facture # 004238 au montant de 91,908.99\$, taxes incluses et que ce montant soit payé à même le surplus non affecté.

### **TRANSPORT ROUTIER**

#### **6.1 Formation sur le contrôle de l'érosion**

Considérant que la Municipalité Régionale de Comté des Maskoutains organise une session de formation sur le contrôle de l'érosion;

Considérant que cette formation est proposée aux employés de la voirie;

Considérant que cette formation est gratuite;

#### **Résolution 44-02-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'inscrire monsieur Gérald St-Gelais pour la formation donnée le 16 mars 2012 à Saint-Liboire.

#### **6.2 Nettoyage de fossé (monsieur Yvon Deslandes)**

Considérant la demande de monsieur Yvon Deslandes à l'effet de nettoyer le fossé du coin du rang 6 longeant la Grande Ligne du côté ouest sur une longueur d'environ 200 mètres ;

Considérant que l'estimé des coûts est d'environ 615\$ ;

#### **Résolution 45-02-2012**

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser les travaux de nettoyage de fossé demandé au coût de 615\$. (02-320-00-521-04)

### **6.3 Achat d'outils**

#### **Résolution 46-02-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le responsable des travaux publics à acheter :

- Une clé à choc et un ensemble de douilles chez Dickners fournitures industrielles inc. au montant de 912.43\$, taxes incluses ; (02-320-00-526-01)
- Des pointes au carbure pour la niveleuse chez Équipements Robitaille pour un montant estimé à 3,300\$ ; (02-320-00-526-01)
- Des vêtements de travail chez NC Performance pour un montant de 287.46\$, taxes incluses. (02-320-00-650)

### **6.4 Certification ligne de vie pour sauvetage**

Considérant que la ligne de vie pour le sauvetage dans les espaces clos doit être recertifiée;

Considérant que c'est une exigence de la CSST ;

#### **Résolution 47-02-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'effectuer la re-certification de la ligne de vie chez Acklands Grainger pour un montant estimé à 250\$ et transport 16\$, taxes en sus. (02-320-00-526-01)

### **6.5 Résolution d'appui auprès du ministère des Transports (route 211)**

Considérant que les élus prennent connaissance d'une requête signée par des citoyens demeurant près de la route 211 demandant que la vitesse soit diminuée à 50 km/heure et que la ligne double soit prolongée entre le 831 et 904 chemin Milton;

Considérant qu'un accident d'automobiles est survenu le 18 novembre 2011 alors qu'une voiture dépassait une autre voiture qui entrait dans la cour d'une résidence ;

Considérant qu'il y a beaucoup de résidences qui sont contigües à cette portion de chemin ;

Considérant qu'il y va de la sécurité routière et des citoyennes et citoyens qui y demeurent ;

Considérant que la route 211 est sous juridiction du ministère des Transports du Québec ;

#### **Résolution 48-02-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- De demander au ministère des Transports du Québec de limiter la vitesse à 70 km/heure entre le 904 et le 831 route 211 sud et de prolonger la ligne double sur

cette portion de route entre les numéros civiques nommés afin d'empêcher les voitures de faire des dépassements.

*Madame Noëlle Jodoin se retire de la salle des délibérations déclarant un intérêt familial dans le dossier qui suit.*

#### **6.6 Entrepôt à sel (Abrogation de la résolution 14-01-2012)**

Considérant que la Municipalité avait un projet de construction d'un entrepôt pour abrasif ;

Considérant qu'à la lumière des exigences du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, le lieu choisi pour implanter cet entrepôt ne respecte pas les distances requises du cours d'eau et du lac ;

Pour ces motifs,

#### **Résolution 49-02-2012**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'abroger la résolution 14-01-2012 et d'en informer l'arpenteur Daniel Touchette.

*Madame Noëlle Jodoin reprend son siège à la table des délibérations.*

#### **6.7 PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES 2011**

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures, révisé en 2011, a été déposé à la table du Conseil le 06 février 2012;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du Plan d'intervention 2011 révisé;

#### **Résolution 50-02-2012**

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver le Plan d'intervention et d'autoriser M. Robert Leclerc, directeur général, à transmettre le Plan d'intervention au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour approbation.

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **7.1 Don d'arbres**

Considérant que l'Organisme de bassin versant de la Yamaska organise cette année un don d'arbres;

Considérant qu'à tous les ans la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a participé à cette activité;

Considérant que la Municipalité désire ardemment que les citoyens profitent de ce don d'arbres pour enjoliver leurs propriétés;

Considérant que de nouvelles résidences se sont construites et que d'autres seront à construire dans un court laps de temps aux abords des nouvelles rues existantes;

Considérant que la plantation d'arbres ajoute un plus à l'environnement sur le territoire municipal;

Considérant qu'il serait opportun d'implanter des arbres le long de certains cours d'eau;

#### **Résolution 51-02-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de soumettre une demande auprès de l'OBV Yamaska pour un nombre d'arbres de l'ordre de 2000 répartis en 1500 feuillus et 500 conifères.

*Madame Raymonde Plamondon se retire de la salle des délibérations déclarant qu'elle a un intérêt personnel dans le dossier qui suit.*

*Monsieur Luc Tétreault, maire suppléant, préside la séance.*

#### **7.2 Demande de Ferme DGR Thibault inc. pour l'entretien du cours d'eau Cusson.**

Considérant que les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de Ferme DGR Thibault inc.;

Considérant que cette demande consiste à effectuer l'entretien du cours d'eau Cusson à cause de la sédimentation, de présence de branches, d'une mauvaise irrigation;

Considérant que ce mauvais drainage du cours d'eau affecte la culture du maïs;

Considérant que les travaux de nettoyage s'applique sur le lot 3 841 752 du Cadastre du Québec;

#### **Résolution 52-02-2012**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander l'intervention de la MRC des Maskoutains afin d'entreprendre les procédures nécessaires pour effectuer l'entretien du cours d'eau Cusson.

*Madame Raymonde Plamondon reprend son siège à la table des délibérations et reprend la présidence de la séance.*

#### **7.3 Demande de rencontre avec les représentants du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs et du représentant de la firme Laforest Nova Aqua**

Considérant la correspondance du 27 janvier 2012 du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs au sujet des traitements d'eau potable du chalet des loisirs et du centre communautaire;

Considérant la correspondance du 31 janvier 2012 de monsieur Yves Aubin de la firme Laforest Nova Aqua;

#### **Résolution 53-02-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander une rencontre avec les représentants du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, avec monsieur Yves Aubin de la firme Laforest Nova Aqua et des représentants du conseil municipal dans le but d'éclaircir la situation actuelle et afin d'établir un programme de suivi pour les traitements d'eau potable sis au chalet des loisirs et au centre communautaire.

#### **7.4 Déplacement de la branche 55 du cours d'eau Runnels (Autorisation)**

Considérant l'entrée en vigueur, le 4 novembre 2011, de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Considérant qu'il faut désigner une personne pour remplir et signer le formulaire *Déclaration du demandeur ou titulaire selon l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour une personne morale*;

#### **Résolution 54-02-2012**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton la déclaration du demandeur selon l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* dans le cadre du projet de déplacement de la branche 55 du cours d'eau Runnels.

#### **7.5 Barrage Georges-Maurice (Autorisation)**

Considérant l'entrée en vigueur, le 4 novembre 2011, de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Considérant qu'il faut désigner une personne pour remplir et signer le formulaire *Déclaration du demandeur ou titulaire selon l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour une personne morale*;

#### **Résolution 55-02-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton la déclaration du demandeur selon l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* dans le cadre de la réfection du barrage Georges-Maurice.

### **URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

#### **8.1 Rapport des permis émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de janvier 2012**

Le rapport est déposé.

### **LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE**

#### **9.1 Rapport du comité des loisirs du 18 janvier 2012**

Le rapport est déposé.

Information est donnée de la tenue de certaines activités :

- Activité vins et fromage le 21 avril 2012 au centre communautaire. Il y a encore des billets.
- Souper spaghetti le 24 mars 2012.
- Festival du livre au centre communautaire le 23 février 2012.

## **9.2 Protocole d'entente entre la Ligue de soccer de Saint-Dominique et la Municipalité**

Considérant que les élus prennent connaissance du protocole d'entente entre la Ligue de soccer de Saint-Dominique et la Municipalité de Saint-Dominique ;

Considérant que des enfants de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton participent aux joutes de soccer dans cette ligue;

### **Résolution 56-02-2012**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- D'appuyer le protocole d'entente intervenu entre la Ligue de soccer de Saint-Dominique et la Municipalité de Saint-Dominique ;
- D'autoriser les bénévoles de Saint-Valérien-de-Milton à participer à l'organisation de la ligue ;
- D'informer notre courtier d'assurance de la participation de bénévoles de Saint-Valérien-de-Milton à l'organisation de la ligue de soccer de Saint-Dominique ;
- D'avoir un ou des représentants de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton qui siègent sur le conseil du Comité de soccer.

## **9.3 Achat de boyaux d'arrosage pour la patinoire**

### **Résolution 57-02-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'entériner l'acquisition chez CMP Mayer inc. de 4 boyaux d'arrosage en caoutchouc rouge 1 ½" X 50 pieds avec des raccords filets pour un montant de 538.08\$, taxes incluses. (02-701-30-521)

## **9.4 Lettre de madame Pauline Désourdy Daviau**

Considérant que madame Pauline Désourdy Daviau a contracté une location de la salle #1 du centre communautaire pour une activité familiale le 14 janvier 2012 ;

Considérant qu'il a été porté à notre attention que la salle # 2 a été utilisée lors de cette activité familiale;

Considérant le constat déposé par le service de conciergerie ;

Considérant qu'un montant supplémentaire de 85\$ a été facturé pour l'utilisation de la salle # 2 ;

Considérant la réponse écrite de madame Pauline Désourdy Daviau ;

### **Résolution 58-02-2012**

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de :

- Maintenir la facturation CRF1200005 au montant de 85.00\$ ;

- Que pour tout compte de location de salle demeurant en souffrance, la municipalité de réserve le droit de refuser toute autre location ultérieure ;
- De rajouter au contrat de location la mention suivante à l'effet que tout local non loué et utilisé sera affecté d'une facturation dûment déterminée par le règlement de tarification.

#### **10. AVIS DE MOTION**

Aucun sujet.

#### **11. RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE**

Aucun sujet.

#### **12. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

#### **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT**

##### **Résolution 59-02-2012**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 21H25.

---

Raymonde Plamondon  
Maire

---

Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

#### **Certificat de crédits suffisants**

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n<sup>os</sup> 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 06 février 2012.

---

Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Raymonde Plamondon, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*